



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

RAPPEL

Le « débat d'orientation budgétaire » (DOB) est imposé par la loi 92-125 du 6 février 1992 (article L2312-1 du CGCT). Il doit se tenir dans la période de deux mois précédant le vote du budget.

Le présent document a été établi selon le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Il permet de préparer dans les meilleures conditions le vote du budget en abordant les grandes orientations qui caractériseront ce budget.

Table des matières :

FONCTIONNEMENT	2
I. Les dépenses totales	2
1-1. Dépenses de gestion des ordures ménagères résiduelles.....	3
1-1.1. Résultats jusqu'en 2016.....	3
1-1.2. Dépenses de gestion des OMR - Orientations pour 2017 et les années suivantes.....	7
1-2. Les dépenses de traitement de la déchetterie industrielle	8
1-2.1. Résultats jusqu'en 2016.....	8
1-2.2. Evolution et orientations pour 2017	9
Déchetterie industrielle	9
1-3. Les charges générales.....	10
1-3.1. Résultats jusqu'en 2016.....	10
1-3.2. Evolution et orientations pour 2017	10
II. Les Recettes totales	11
III. Analyse de la dette	12
INVESTISSEMENTS.....	13
I. Site du Grenouillet à Cavaillon	13
1-1. Maintien du fonctionnement.....	13
1-2. Projet de restructuration	13
II. Autres investissements	14
CONCLUSION GENERALE	15

FONCTIONNEMENT

I. LES DEPENSES TOTALES

Les dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) extraites des comptes administratifs des cinq dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous (le CA 2016 sera soumis à l'approbation du prochain comité syndical).

La ligne « dépenses corrigées » réintègre dans le bon exercice les dépenses dont le paiement a pu être effectué lors d'un autre exercice ou bien écarte certaines dépenses particulières correspondant à des situations exceptionnelles qui sont compensées par des recettes.

	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES TOTALES	3 298 170	3 346 547	3 514 842	3 518 343	3 554 377
DEPENSES CORRIGÉES	3 298 170	3 346 547	3 480 868	3 493 355	3 516 048

On constate que les dépenses n'ont que très faiblement augmentées : + 0,7 %. Le montant total reste inférieur aux estimations du BP 2016 et conduira donc à un CA 2016 excédentaire

Le tableau ci-dessous montre que le poste de dépense principal qui correspond à la gestion des Ordures Ménagères Résiduelles est en baisse tandis que l'ensemble des autres dépenses est en hausse sensible. Nous allons revenir plus en détail sur ces observations.

DETAIL DES DEPENSES	2012	2013	2014	2015	2016	EVOLUTION 2015-2016	
GESTION DES OMR	2 589 380	2 596 795	2 675 905	2 631 570	2 603 029	-28 541	-1,08%
AUTRES DEPENSES	709 552	749 752	804 963	860 252	913 019	+52 767	+6,13%

1-1. DEPENSES DE GESTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1-1.1. RESULTATS JUSQU'EN 2016

De manière à analyser strictement les dépenses de gestion des OMR, il convient au préalable de « sortir » la part des dépenses relatives à la gestion des déchets professionnels fermentescibles. C'est l'objet du tableau ci-dessous.

A noter qu'il a été également retiré les surcoûts de transport occasionnés par le détournement des OMR vers des sites d'enfouissement lors des arrêts techniques de l'unité de valorisation énergétique de Vedène (surcoût de 2 151,73 € TTC). Ce surcoût a été entièrement compensé par le titulaire du marché de traitement.

	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES GLOBALES DE GESTION DES OMR INTEGRANT LES FERMENTESCIBLES PROFESSIONNELS	2 589 380	2 596 795	2 675 905	2 631 570	2 603 029
DEPENSES DE GESTION DES OMR	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721

Les dépenses de gestion des OMR montrent une baisse de 1,12 % de 2015 à 2016.

On rappelle que la gestion des OMR regroupe les opérations de transfert (sauf pour COTELUB), de transport et de traitement.

Le tableau ci-après détaille les dépenses correspondantes.

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016	EVOLUTION 2015-2016	
TRANSFERT	196 099	164 392	183 015	193 991	196 070	+2 079	+1,07%
TRANSPORT	272 068	286 510	258 492	210 654	207 422	-3 231	-1,53%
TRAITEMENT	2 118 521	2 144 043	2 232 065	2 224 614	2 196 229	-28 385	-1,28%
TOTAUX	2 586 688	2 594 946	2 673 572	2 629 258	2 599 721	-29 537	-1,12%

En commençant par le poste de dépense principal, c'est-à-dire le traitement, on observe une baisse de -1,28 % qui découle essentiellement de la réduction de la quantité des déchets collectés qui s'établit à -493 tonnes soit -1,98% comme l'indique le graphique ci-après.

Il faut signaler que nous avons poursuivi le détournement des produits de balayage de rues de la ville de Cavillon débuté en avril 2015 qui étaient jusqu'alors acceptés dans les OMR. Sur 2016 cela représente 623 tonnes brut de détournées des OMR.

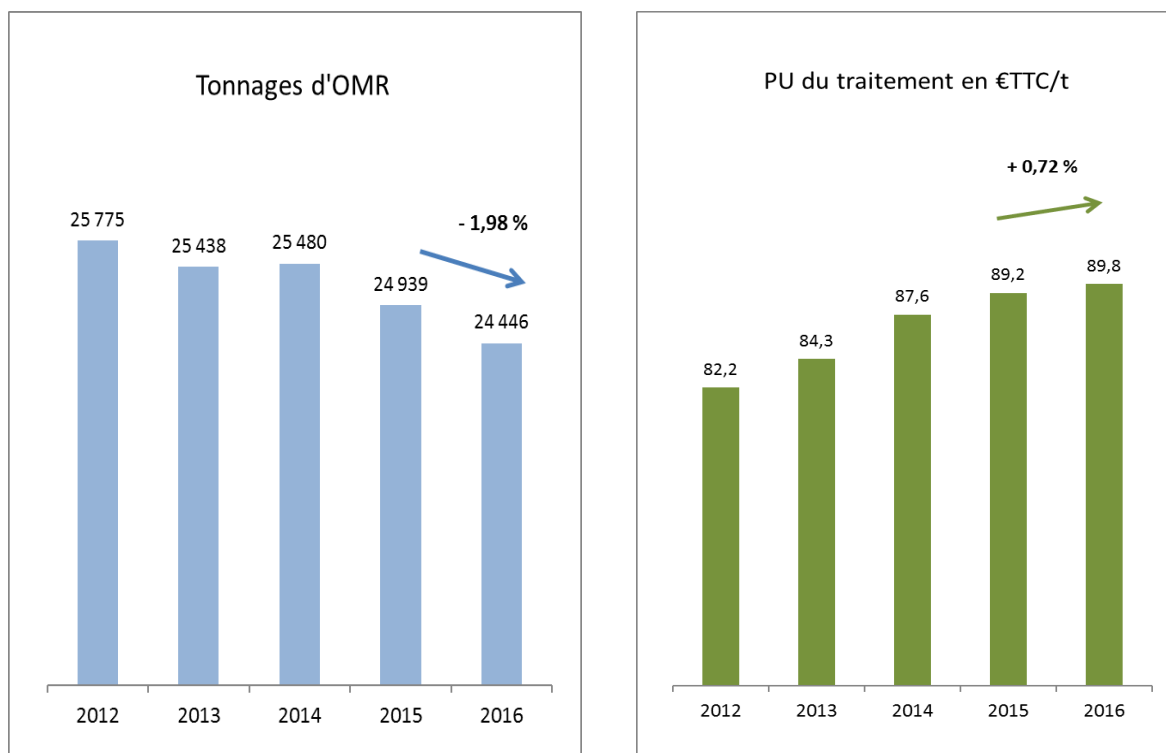
La réduction des déchets a aussi entraîné la baisse des dépenses strictement liées au transport, accentuée par une baisse des coûts des carburants et des indices de révision des prix associés.

Enfin, le transfert sur le site du Grenouillet (qui ne concerne pas COTELUB) s'affiche en hausse par rapport à 2015. Mais il faut préciser que cela résulte d'une augmentation des postes amortissement et réparation (+4 K€ environ)

Le poste de transfert strictement liée au marché en cours avec le prestataire a logiquement baissé avec la baisse des tonnages d'OMR.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des paramètres impactant les dépenses de traitement des OMR.

On observe que le prix unitaire de traitement poursuit sa hausse mais de façon moins importante que les années précédente (+0,72%).



Production moyenne d'OMR/habitant : (population retenue pour le calcul : pop. ajustée)

Les ratios habituels de production d'OMR et de coût ramenés à l'habitant sont présentés par les tableaux ci-après pour un habitant moyen du syndicat. On observe que la production par habitant poursuit sa baisse.

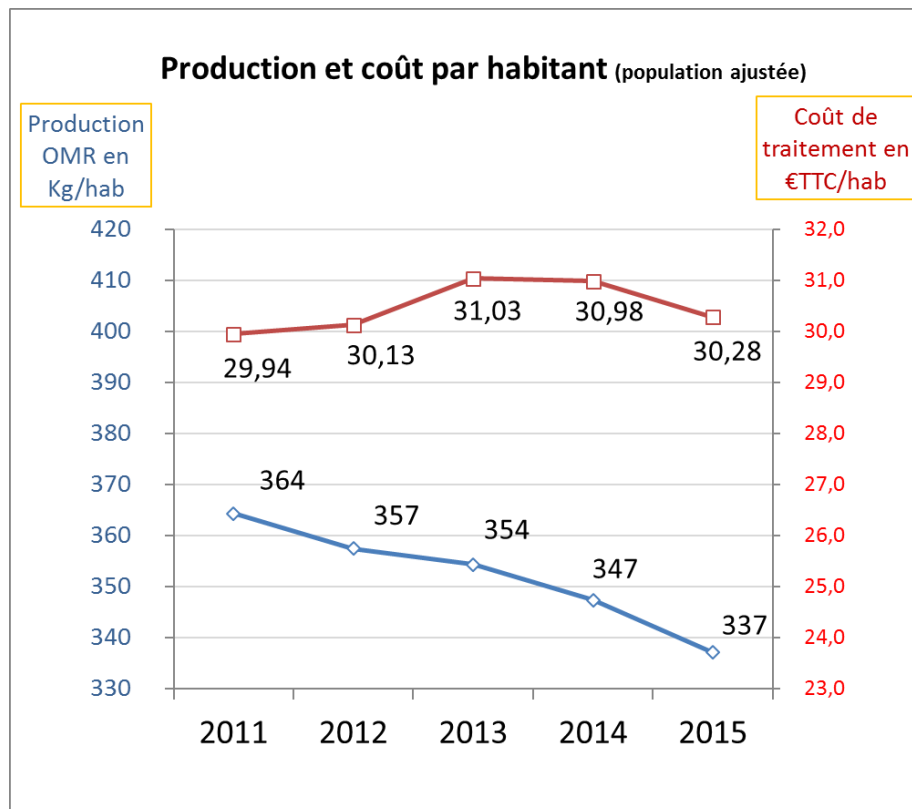
OMR	2012	2013	2014	2015	2016
PROD. KG/HAB.	364	357	354	347	337

Coût moyen du traitement par habitant:

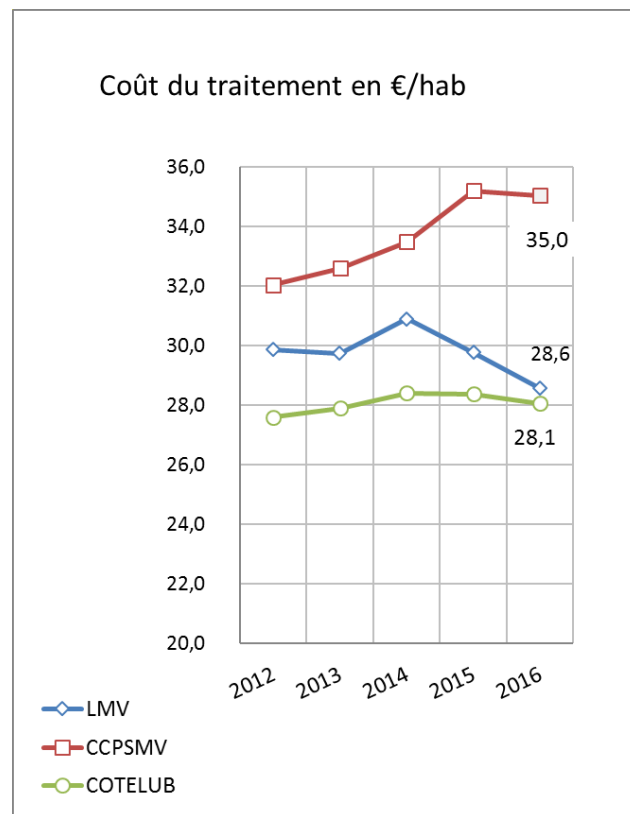
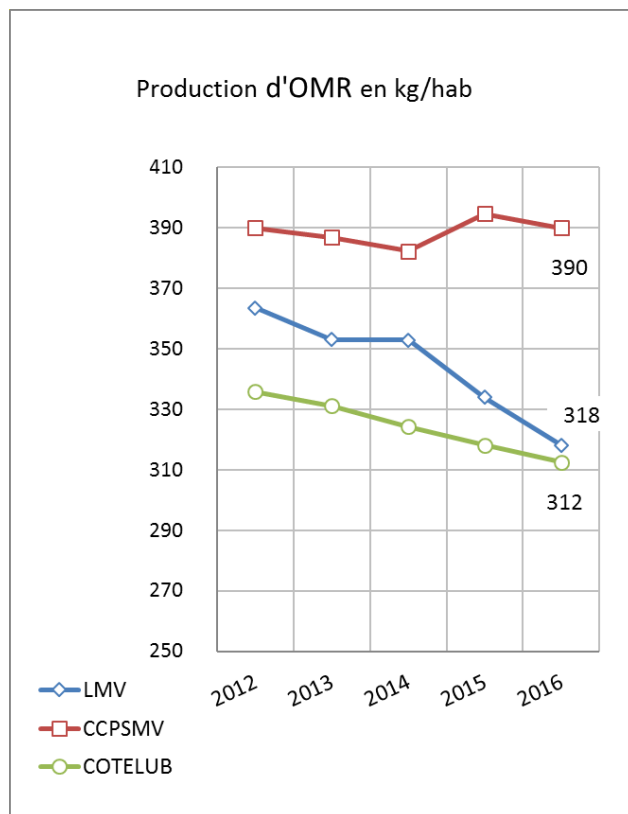
On voit que la réduction de la production d'OMR a permis pour la deuxième année consécutive de baisser le ratio du prix par habitant.

Traitement	2012	2013	2014	2015	2016
€TTC/HAB.	29,94	30,13	31,03	30,98	30,28

Ces résultats sont regroupés sur le graphique ci-dessous qui illustre l'interdépendance de ces ratios.



Les ratios relatifs aux communautés adhérentes sont portés sur les graphiques qui suivent.



Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour les communautés adhérentes selon les clés des statuts (mutualisation des coûts de transport)

LMV

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016
TRANSFERT	124 226	104 141	115 938	122 891	124 208
TRANSPORT	130 704	137 643	124 182	101 200	99 648
TRAITEMENT	979 876	982 254	1 036 318	992 610	963 469
TOTAUX	1 234 806	1 224 038	1 276 438	1 216 701	1 187 325
TONNAGES	11 921	11 654	11 830	11 128	10 724

CCPSMV

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016
TRANSFERT	71 873	60 252	67 077	71 100	71 862
TRANSPORT	75 620	79 635	71 847	58 551	57 652
TRAITEMENT	654 944	670 920	690 915	720 631	719 156
TOTAUX	802 437	810 807	829 839	850 281	848 671
TONNAGES	7 968	7 960	7 887	8 079	8 005

COTELUB

€ TTC	2012	2013	2014	2015	2016
TRANSFERT					
TRANSPORT	65 743	69 233	62 462	50 903	50 122
TRAITEMENT	483 701	490 868	504 883	511 374	513 604
TOTAUX	549 444	560 101	567 296	562 276	563 726
TONNAGES	5 885	5 824	5 763	5 733	5 717

1-1.2 DEPENSES DE GESTION DES OMR - ORIENTATIONS POUR 2017 ET LES ANNEES SUIVANTES

Les dépenses de gestion des OMR en 2017 et pour les années suivantes sont à estimer dans un contexte financier dont les principaux paramètres sont les suivants :

- Le marché de transfert court jusqu'en fin 2017, et les marchés de transport et de traitement peuvent aller jusqu'en fin juin 2019.
- Le taux de TVA qui est de 10% devrait se stabiliser à ce niveau.
- Le taux de TGAP sur l'incinération qui était de 8,24 € HT en 2016 a été porté à 12 € Ht la tonne pour 2017

Les dépenses seront donc essentiellement dépendantes du niveau de production des ordures ménagères dont le coût de traitement va augmenter significativement en raison de l'augmentation de la TGAP de presque 50 %.

On peut également craindre que les indices de révision des prix des transports repartent à la hausse entraînant également une augmentation des coûts associés.

Comme pour les années précédentes, pour la préparation du BP on prendra en compte une évolution de la production d'OMR pour chaque communauté s'inscrivant dans le prolongement de la tendance passée, en intégrant les singularités (détournement des déchets de balayage pour LMV...) et majorée de 1%.

A propos de la production de déchets

On considère que la « potentialité » de la réduction de la production est toujours conséquente, ce qui est révélé par le niveau élevé des productions par habitant par rapport à la moyenne nationale (268 kg/hab en 2013) et aussi par l'observation de la composition des déchets au centre de transit de Cavaillon.

De nombreux flux de déchets professionnels issus d'activités d'artisans et de commerçants pourraient être écartés des circuits de collecte mais aussi des déchets des collectivités : déchets d'entretien des cimetières et déchets de marchés notamment.

On note ainsi sur l'année 2016 une forte augmentation des déchets apportés par Sita pour le compte de CCPSMV issus en partie des marchés : 310 tonnes en 2016 contre 220 tonnes en 2015.

Concernant les apports des produits de balayage de la ville de Cavaillon, l'expérimentation initiée en 2015 sur 9 mois visant à séparer la partie liquide et à les détourner des OMR a été poursuivie sur toute l'année 2016.

Sur l'ensemble de l'année c'est ainsi un tonnage de l'ordre de 623 t qui a été traité et réduit à un peu moins de 270 t après décantation (proportion d'eau de l'ordre de 50 à 60 % en moyenne)

Les déchets résultant ont ensuite été évacués en DIB.

Afin de pérenniser ce mode de fonctionnement et dans l'attente de la restructuration du Grenouillet, la ville de Cavaillon s'est engagée à mettre à disposition du syndicat une benne à décantation spécifique, adaptée aux installations actuelles. Son achat est inscrit au budget 2017 du service nettoyage de la ville.

Aléas financiers :

Dans l'attente de la restructuration et de la modernisation du centre de transfert du Grenouillet, le Syndicat n'est pas à l'abri de réparations importantes sur le système pont-grappin équipant l'installation dont il faudra à minima assurer le bon fonctionnement encore pendant au moins deux ans (durée totale des études et des travaux avant une mise en service du nouveau site).

Il convient en particulier de noter que certaines pièces mécaniques du grappin arrivent en fin de durée de vie habituelle et nécessiteraient en temps normal un renouvellement et/ou l'achat de pièces de rechanges.

1-2. LES DEPENSES DE TRAITEMENT DE LA DECHETTERIE INDUSTRIELLE

1-2.1. RESULTATS JUSQU'EN 2016

Sur cette installation, le Syndicat reçoit des déchets des structures adhérentes LMV et CCPSMV : emballages ménagers, déchets verts, ferrailles, cartons et DIB (déchets industriels banals) ainsi que les mêmes types de déchets issus de la commune de Cavaillon et de l'activité des entreprises du secteur de Cavaillon.

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des déchets réceptionnés sont regroupées dans le tableau suivant :

Année	2013	2014	2015	2016
Dép. totales	543 700	597 743	651 297	669 495

Ventilation des dépenses	2013	2014	2015	2016
Ensemble des prestations déléguées à des sociétés privées + amortissement	472 614	521 571	561 191	582 668
Salaires et charges	63 199	*74 074	79 165*	77 766*
Entretien-réparations	7 887	2 098	10 941	9 061

Tonnages entrants	2 680	2 936	3 145	3 023
PU moyen € TTC/t	203	204	207	221

* Il a été déduit le remboursement du traitement indiciaire des agents du Syndicat en arrêt de travail (maladie, accident du travail) par l'assurance des risques statutaires. Le Syndicat a dû remplacer ces agents titulaires par des agents contractuels.

Malgré la baisse globale des tonnages, on observe une augmentation des dépenses totales de l'ordre de +2,8 %. Elle est directement liée au poste « prestations déléguées et amortissement » qui progresse de +3,8%.

L'analyse plus détaillée de l'augmentation des dépenses montre qu'elle résulte de deux facteurs :

- Une augmentation des dépenses liées aux emballages ménagers et aux DIB dont les tonnages ont augmenté en 2016 et dont les coûts de tri et de transport représentent les postes les plus élevés
- Une augmentation des amortissements comme annoncé au DOB 2016 et prévu au BP2016 (+50% par rapport à 2015 pour la partie quai de transfert)

La baisse des tonnages des autres apports n'a pas compensé ces coûts supplémentaires.

On peut également noter :

- Des salaires et charges qui baissent légèrement mais restent impactés par la prolongation des arrêts maladie et la nécessité de faire appel à des agents contractuels
- Un niveau de dépenses d'entretiens et de réparations qui reste assez élevé

Au final cela se traduit par une augmentation de la dépense à la tonne qui passe en moyenne globale à 221 € TTC/t.

Pour ce qui est de la déchetterie industrielle, les apports des déchets traités sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Apports en tonnes	2015	2016	Evolution
DIB (DIB hors produits issus des balayeuses de Cavaillon)	911 (629)	943 (674)	+3,5%
DECHETS VERTS (DV hors produits issus des balayeuses de Cavaillon)	470 (406)	284	-30,2%
FERRAILLES	19	17	-13,7%
CARTONS	190	209	+10,1%
BOIS	82	38	-53,8%
EMB MEN LMV	1 051	1 110	+5,6%
EMB MEN CCPSMV	421	423	+0,4%
Totaux	3 145	3 023	-3,9%

On constate que l'ensemble des apports baisse de 3,9% mais on note à l'inverse une augmentation des apports en DIB et emballages ménagers dont les coûts de transport et de tri/traitement sont les plus élevés.

1-2.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2017

DECHETTERIE INDUSTRIELLE

Les marchés concernant la déchetterie industrielle ont commencé en 2015, ils sont reconductibles pendant deux ans, en conséquence il n'y aura pas de changements importants dans les prix unitaires en 2017 en dehors des révisions de prix. Concernant ce dernier point les coûts de tri/traitement devraient évoluer modérément (entre 1 et 1,5%). On peut à l'inverse craindre une augmentation beaucoup plus significative des coûts de transport en raison de l'évolution des cours du pétrole (+3 à +4 %)

Comme pour la gestion des OMR, les dépenses seront directement dépendantes des quantités à traiter.

Nous prévoyons la poursuite de l'augmentation des apports de collecte sélective pour les deux communautés concernées LMV et CCPSMV ce qui va se traduire par une augmentation des dépenses de tri et de transport. Il faut noter qu'un nouveau compacteur a été installé en 2015, il est pleinement opérationnel depuis le deuxième semestre 2016. Cela a permis de faire passer le taux de compactage des emballages ménagers de 34 % à 52 % contribuant ainsi à l'optimisation des coûts de transport. Ceux-ci étant mutualisés cela bénéficie aux deux collectivités.

Pour ce qui concerne les autres produits, on peut espérer sur l'année 2017 :

- Une stabilisation des DIB en provenance des balayeuses de Cavaillon par rapport à 2016 (année déjà complète et tonnage stable par rapport au 9 mois de 2015 toute proportion gardée),
- Un maintien à un niveau bas des déchets verts.

Au regard des coûts de traitement et de la nature des apports qui partent en DIB (mélange de déchets ne permettant pas leur valorisation) une piste d'économie existe à ce niveau par le biais d'un meilleur tri en amont.

Sur ces bases le BP 2017 tablera sur une augmentation des dépenses sur l'année 2017.

1-3. LES CHARGES GENERALES

1-3.1. RESULTATS JUSQU'EN 2016

La décomposition des charges générales est présentée dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016
CHAPITRE 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 383	59 241	48 759	49 777
CHAPITRE 012: CHARGES DE PERSONNEL (ADMINISTRATIF)	128 641	125 966	133 220	145 379
CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ELUS)	11 812	9 792	9 183	13 141
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES (INTERETS EMPRUNTS)	2 741	2 227	1 689	1 126
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENT)	8 117	9 976	18 602	34 102
AUTRES	357	20	0	0
TOTAUX	206 052	207 220	211 452	243 524

RAPPEL DEPENSES TOTALES	3 346 547	3 480 868	3 491 823	3 516 048
RATIO CHARGES GENERALES/DEPENSES TOTALES	6,2%	6,0%	6,1%	6,9%

Le montant total des charges générales progresse d'environ 32 K€ ce qui représente environ 15.2 % tandis que le ratio sur les dépenses totales atteint 6,9%.

Comme prévu lors du DOB 2016 c'est le chapitre 042 qui présente la hausse la plus forte en raison de l'amortissement des différentes études engagées : augmentation de 15 500 € soit une hausse d'environ 83 % par rapport à 2015.

Le deuxième poste en hausse significative en valeur absolue est celui des charges de personnel (+ 12 K€). L'année 2016 a encore été impactée par la présence en biseau sur trois mois de deux directeurs.

Enfin la dernière augmentation importante est celle des autres charges de gestion courante (+ 3,9 K€)

1-3.2. ÉVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2017

Pour 2017 les charges devraient donc se stabiliser voire baisser légèrement.

II. LES RECETTES TOTALES

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 3 823 852 €. Elles sont en augmentation de plus de 133 000 €, soit 3,7 %, par rapport à 2015. Elles intègrent des remboursements et pénalités diverses (remboursement surcoût et détournement OMR de la part de SITA et pénalité sur marché compacteur AJK)

Les recettes principales sont regroupées dans le tableau ci-dessous, on rappelle et on constate que ce sont les participations des communautés adhérentes qui représentent la plus forte part, soit plus de 96%.

Il est évident que ce sont les dépenses relatives à la gestion des OMR qui ont le plus d'impact sur le calcul des montants des participations.

Comptes administratifs	2013	2014	2015	2016
Chap. 70 - Prod. de services et vtes div.	66 439	66 092	63 200	63 935
Chap. 74 - Participations	3 253 986	3 511 876	3 534 342	3 668 287
Chap. 74 - Participations pour rbst dette	2 867	2 359	1 827	1 270
Chap. 75 - Autres produits	0	25	47 378	
Chap. 76 - Produits financiers	79	70	55	31
Chap. 77 - Pénalités + rbst TLE	0	0	20 076	57 546
Chap. 013 - Atténuations de charges	2 297	8 459	23 328	32 783
Totaux	3 325 669	3 588 881	3 690 207	3 823 852

Il est rappelé que les participations des communautés sont établies au moment du vote du BP pour équilibrer les dépenses prévisionnelles et que ces participations sont ajustées en fonction des dépenses réelles de l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous montre le détail des principales recettes :

	2012	2013	2014	2015	2016
PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ADHERENTES (HORS PAIEMENT DE LA DETTE)	3 341 269	3 253 986	3 511 876	3 534 342	3 668 287
*RECETTES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DES ENTREPRISES	27 122	32 879	30 962	28 533	27 897
*RECETTES DE VALORISATION DES PRODUITS DE LA DECHETTERIE INDUSTRIELLE	24 015	31 737	32 934	32 491	32 701
*RECETTES POUR LE TRAITEMENT DES DIAA	2 792	1 823	2 196	2 178	3 337
Totaux	3 395 197	3 320 425	3 577 968	3 597 543	3 732 223

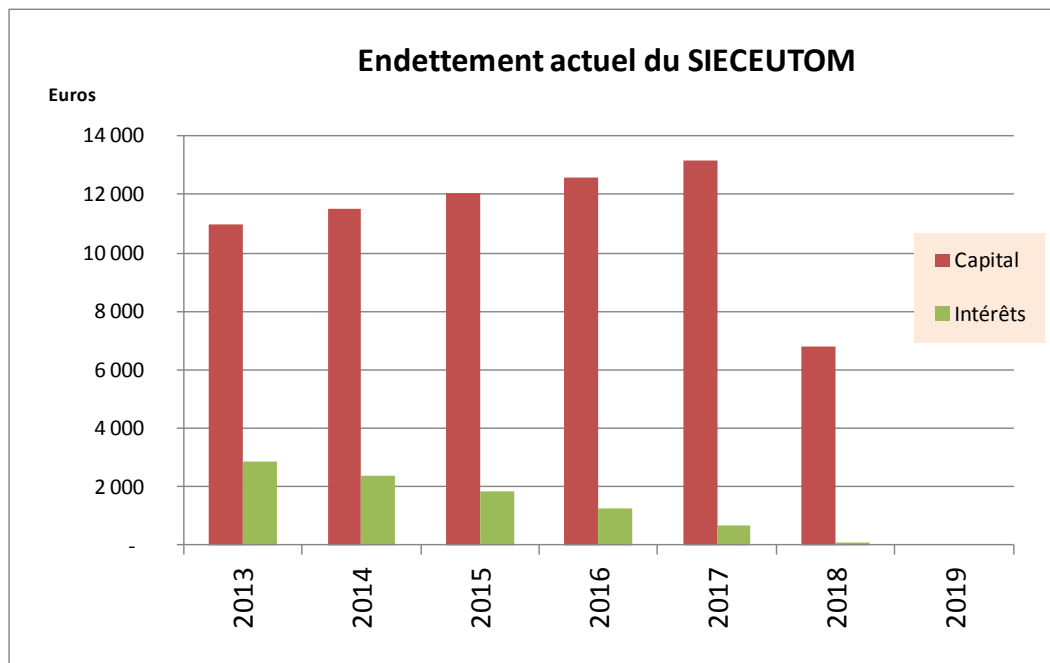
En dehors des participations les recettes sont globalement stables.

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle le détail des participations des collectivités adhérentes.

	2012	2013	2014	2015	2016
LMV	1 701 141	1 769 997	1 772 189	1 898 342	1 873 702
CCPSMV	986 262	940 386	1 058 400	1 034 000	1 124 955
COTELUB	653 866	543 603	681 286	602 000	669 630
Totaux	3 341 269	3 253 986	3 511 875	3 534 342	3 668 288

III. ANALYSE DE LA DETTE

Le graphique ci-après présente le détail de la dette et de son évolution entre 2013 et 2019. Il ne reste au Syndicat « plus qu'un emprunt » de 150 000 € souscrit en 2003 d'une durée de 15 ans (taux fixe de 4,55%) pour la réalisation de la déchetterie de Villevieille (Isle sur la Sorgue). COTELUB n'est pas concernée par le remboursement de cet emprunt.



INVESTISSEMENTS

I. SITE DU GRENOUILLET A CAVAILLON

1-1. MAINTIEN DU FONCTIONNEMENT

Conformément au DOB 2016 et au BP 2016 un certain nombre d'investissements ont été réalisés en 2016 sur le site du Grenouillet en vue du maintien des équipements existants et du site à un niveau de fonctionnement acceptable en attendant une restructuration complète (deux ans minimum).

Il a ainsi été procédé :

- Au changement du transformateur électrique et à la mise en conformité du poste HTA
- A une mise en conformité du pont bascule, du système informatique de pesée et de ses périphériques (badges, barrières...),
- Au remplacement d'un poste informatique lié à la pesée,
- A l'installation d'une connexion internet et mise en place d'une messagerie spécifique en prévision de la dématérialisation des bons d'enlèvement.

Pour 2017 il n'est pas prévu de nouveau investissement significatif hors aléas.

1-2. PROJET DE RESTRUCTURATION

La réflexion et la concertation avec les différentes collectivités a été prolongée en 2016 dans la continuité des études de faisabilité menées fin 2015 - début 2016.

La solution actuelle de chargement des OMR dans les semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) par grappin sera remplacée par un chargement gravitaire par le biais de trémies.

Sur un plan technique cela a conduit à concentrer l'aménagement du site sur le cœur de compétence du syndicat à savoir le transfert des OMR et celui de la collecte sélective.

La déchetterie professionnelle sera ainsi abandonnée et fermée dès le démarrage des travaux.

Pour répondre aux besoins de reconditionnement de certains déchets de la ville de Cavailon et de LMV, un secteur non utilisé du site de Grenouillet sera mis à disposition par le biais d'une convention (en fonction des attentes de la ville de Cavailon ce secteur pourra également accueillir des déchets des balayeuses).

Une mission de maîtrise d'œuvre complète a été attribuée au bureau d'étude Gaxieu fin 2016 après consultation et mise en concurrence. Elle s'articule autour d'une tranche ferme correspondant aux études et d'une tranche conditionnelle pour la réalisation des travaux.

En termes de planning l'année 2017 devrait être consacrée à la réalisation des études de détail, aux études complémentaires (géotechnique...), à l'obtention des autorisations administratives et au lancement des consultations de travaux en vue d'une attribution fin 2017.

Le démarrage de chantier est prévu début 2018 avec un objectif de mise en service au 1^{er} semestre 2019.

Cet échéancier reste conditionné aux contraintes réglementaires auxquelles le projet sera soumis.

Les budgets prévisionnels correspondant aux études complémentaires (géotechniques, topographiques...) prévues mais non réalisées en 2016 seront donc réinscrits au BP2017.

Afin de permettre le lancement de la consultation pour le choix de l'organisme de crédit en 2017 il conviendra d'inscrire au BP 2017 un montant prévisionnel estimatif sans qu'il y ait pour autant de dépenses engagées sur cette année.

II. AUTRES INVESTISSEMENTS

Parmi les autres investissements réalisés en 2016, on notera le remplacement d'un poste informatique et du serveur du syndicat.

Pour 2017 il n'est pas prévu de nouveau investissement significatif.

CONCLUSION GENERALE

Dépenses de fonctionnement

En 2016, les dépenses totales de fonctionnement n'ont que très faiblement augmentées : + 0,7 % grâce à une stabilisation voire une baisse des tonnages d'OMR selon les collectivités.

On sait que les dépenses dépendent principalement de deux paramètres : la production de déchets et les prix unitaires des marchés. Les perspectives en 2017 sont les suivantes :

- On peut espérer que la production des ordures ménagères poursuive sa baisse mais il sera plus raisonnable au niveau du BP2017 de tabler sur une stabilisation voire une très légère augmentation.

On peut noter que la production de la CCPSMV a rebaisé en 2016 après une année de hausse en 2015.

Les apports de LMV ont encore baissé en 2016 pour partie en raison du détournement des produits de balayage de rues de Cavaillon. Le potentiel de baisse en 2017 sera sans doute moindre.

La production de COTELUB est globalement stable.

- Pour ce qui est de la collecte sélective et des produits pris en compte par la déchetterie industrielle, il faut considérer une potentialité de progression de l'ordre de 5 à 8 % selon les produits qui entrainera à la hausse les dépenses. Les DIB provenant des balayuses de Cavaillon devraient se stabiliser mais on peut craindre la poursuite des augmentations des DIB d'autres provenance.
- Concernant les marchés en cours, on peut s'attendre à une hausse des coûts des prestations liées à l'actualisation des marchés de l'ordre de 1 à 1,5 % pour le tri/valorisation et sans doute plus importante (3 à 4 %) pour les marchés de transport au regard de l'évolution des coûts du pétrole.

De manière générale, il convient de rappeler que la vétusté du site et des installations peut conduire à la nécessité de remplacement ou de réparation onéreuse de certains équipements pour permettre d'assurer la continuité de service.

Dépenses d'investissement

Le financement de la mission de maîtrise d'œuvre a été acté et engagé en 2016. Il reste à financer quelques études complémentaires déjà envisagées en 2016 mais qui n'ont pas pu être lancées.

Aucune dépense supplémentaire n'est donc prévue à ce titre sur l'année 2017.

Le prochain gros investissement sera l'engagement des travaux de restructuration du site du Grenouillet. Celui-ci n'interviendra pas avant 2018.

Afin de permettre le lancement en 2017 de la consultation pour le choix de l'organisme de crédit qui financera les travaux, il conviendra d'inscrire au BP 2017 un montant prévisionnel estimatif sans qu'il y ait pour autant de dépenses d'engagées sur cette année.

-OO-